

L'abattage rituel toujours interdit en Pologne, par Jean-Louis. Bravo les Polonais !

écrit par Christine Tasin | 18 juillet 2013



En Pologne, l'abattage rituel reste interdit. Un projet de loi autorisant l'abattage rituel a été rejeté au Parlement: la plupart des députés se sont élevés contre « ce cautionnement de la barbarie » envers les animaux. Le parlement polonais a rejeté vendredi 12 juillet un projet de loi présenté par le gouvernement libéral dirigé par le Premier ministre Donald Tusk, qui devait légaliser à nouveau l'abattage rituel, interdit en Pologne depuis le 1er janvier 2013, après un arrêt de la Cour Constitutionnelle sur l'incompatibilité de l'abattage rituel avec la législation sur la protection des animaux.

Une fois de plus, les médias télévisés français ont fait l'impasse sur cette info. Quelques rares commentaires dans la presse écrite.

Jean-Louis